Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260512-DELCCAS2026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

N° CCAS-2026-11

Conseillers en exercice : 13	Présents : 13	Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le sept mai deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, Mme Anne-Marie KISSOUN, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE, M. Jean-François STEPHAN, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Sébastien CHENAIS.
ABSENTS EXCUSES :
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Mme Sandrine OLLIC.

Objet : Proposition de service GMVA d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale

En complément de l'offre d'action sociale déployée par la commune, Monsieur le Président présente le service proposé par GMVA d'une une permanence mensuelle d'une demi-journée durant laquelle, les personnes et familles pourraient être accompagnées, notamment dans l'instruction des dossiers de demande d'aides financières, l'accès au droit, la régularisation des dettes et dossiers de surendettement. Si cette proposition était retenue, le coût s'élèverait à 158€/mois. Cette dépense prévisionnelle est inscrite au budget 2026 du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration du C.C.A.S :

- SE PRONONCE favorablement pour la création de ce nouveau service.
- AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à effectuer les démarches de conventionnement avec GMVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO